

Commission européenne: service extérieur, développement

2000/2292(COS) - 18/07/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter des propositions de développement supplémentaire du service extérieur.

CONTENU : la communication de la Commission plaide notamment et sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires en faveur : - du renforcement des délégations afin d'atteindre les objectifs prioritaires et en particulier les objectifs poursuivis par la réforme de la gestion de l'aide extérieure; - d'une reconfiguration du réseau des délégations, et notamment de l'ouverture possible d'un certain nombre de nouvelles délégations. La communication envisage des possibilités d'économies, grâce notamment à: - un rééquilibrage des effectifs (fonctionnaires et personnel local) au sein de certaines délégations ; - la poursuite de la régionalisation de la représentation extérieure de la Commission par la création de délégations supplémentaires accréditées auprès de plusieurs pays et uu redéploiement des postes ; - la réduction de la taille, voire la fermeture de certaines délégations. L'objectif poursuivi par la Commission est de créer un service extérieur englobant le personnel des délégations et de toutes les directions générales et services RELEX. Cela impliquera la mise en place d'une structure de gestion collégiale des personnels du siège et des délégations, comme le recommandent les propositions sur la réforme de l'aide extérieure de l'Union européenne. Le rapatriement des fonctionnaires au Siège après une période de service à l'étranger sera facilité et les possibilités de planification adéquate des carrières au sein du service extérieur conformément aux propositions de réforme présentées par la Commission s'en trouveront améliorées.